



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

" Des nouvelles Forêts pour la biodiversité et le Climat "

Février 2023

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne





Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) " Des nouvelles Forêts pour la biodiversité et le climat " vise à créer 4 nouvelles " Forêts " sur notre territoire. Ce dernier est une nouvelle action issue de la démarche " Forêt, Bois et Territoires " conduite en partenariat avec Fibois Bretagne et s'inscrit également en lien avec un certain nombre d'actions prévues dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Le lancement de cet AMI auprès des EPCI du Pays de Rennes vise notamment à permettre de :

- créer des îlots de biodiversité : plantation d'arbres et d'arbustes à haute valeur environnementale (espèces mellifères, indigènes...),
- initier des forêts communales " productives " à même de fournir du bois en circuit court et/ou " comestibles " (plantation d'arbres et arbustes fruitiers forestiers, permettant d'offrir une grande variété de produits comestibles),
- apporter des services écosystémiques aux habitants (lutte contre la pollution, gestion de la qualité et la quantité de l'eau).

J'espère que ces 4 nouvelles " Forêts " contribueront à notre échelle, aux " redirections " que nous devons impérativement conduire si nous voulons répondre aux enjeux environnementaux mais aussi sociaux et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

Un grand merci enfin à nos 2 partenaires [Fibois Bretagne](#) et [l'association Clim' Actions](#) pour leur implication et leur mobilisation car sans eux nous n'aurions pas pu nous lancer cette nouvelle action sur notre territoire !

Gilles DREUSLIN

Président de la Commission Transitions du Pays de Rennes
Maire de Chantepie

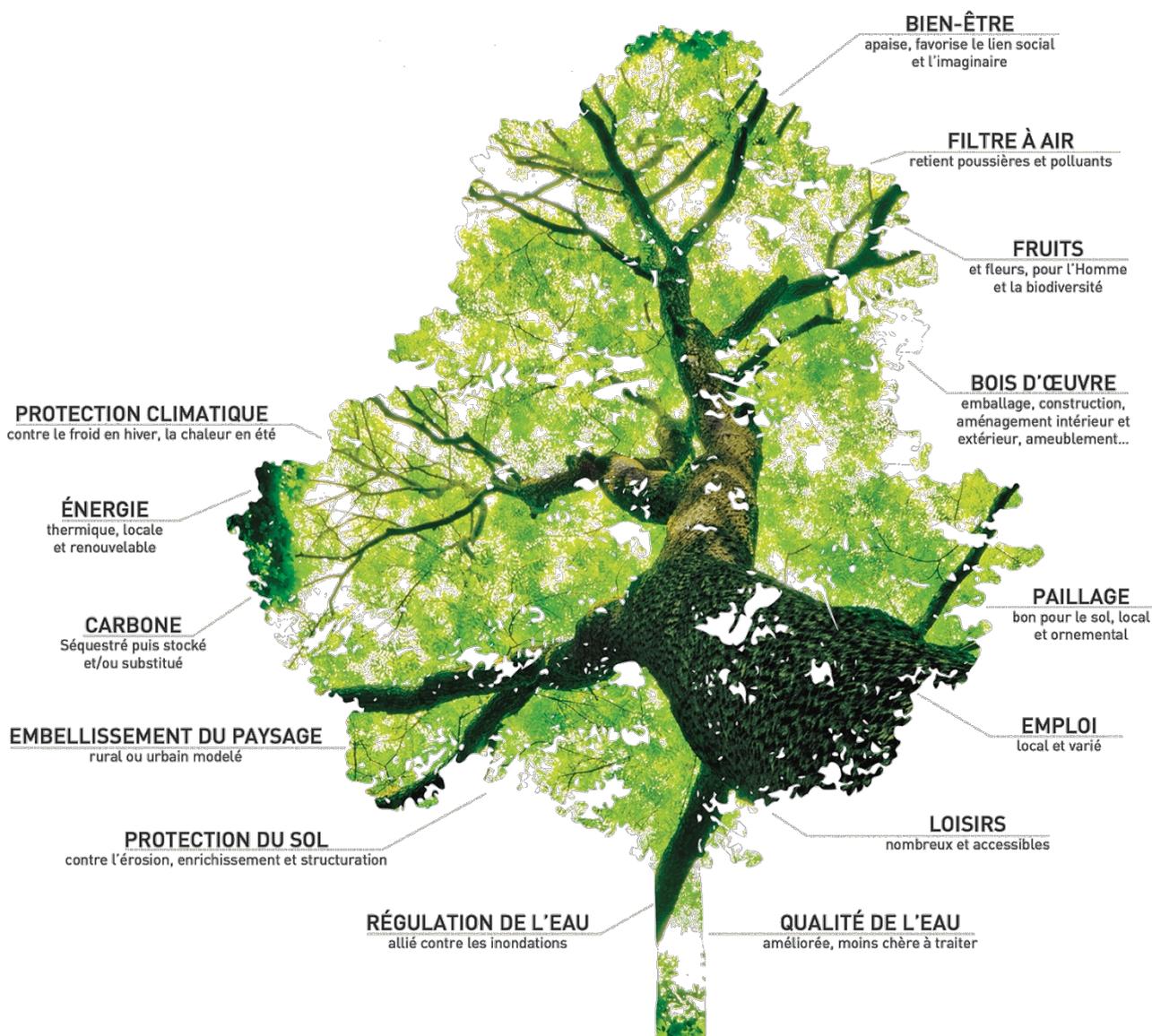
Sommaire

1. La forêt : une réponse aux enjeux d'aujourd'hui et de demain	p. 4
2. Les objectifs de l'AMI	p. 5
3. Pourquoi candidater ?	p. 5
4. L'accompagnement Clim' Actions : 4 étapes	p. 5
5. les critères de sélection pour l'AMI	p. 6
6. Calendrier prévisionnel	p. 7
7. Réception du dossier de candidature	p. 9
8. Contacts	p. 9
Formulaire de candidature	p. 10
Charte d'objectifs	p. 11

1. La forêt : une réponse aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

La forêt est un écosystème remarquable qui offre de très nombreuses externalités positives. Elle permet notamment de :

- réguler le climat à l'échelle planétaire et locale (séquestration du CO₂, rafraîchissement et de l'air),
- préserver et accroître la biodiversité (faune et flore),
- améliorer la qualité de l'eau (atténuation des pollutions liées aux nitrates, phosphates, pesticides),
- protéger les sols contre l'érosion,
- offrir aux habitants un espace gratuit de loisirs,
- produire du bois d'œuvre pour nos maisons, nos meubles, nos outils,
- offrir une énergie thermique renouvelable et locale...



2. Les objectifs de l'AMI

Le Pays de Rennes en partenariat avec Fibois Bretagne et l'association Clim' Actions a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé " Des nouvelles Forêts pour la biodiversité et le climat " afin de créer 4 nouvelles forêts (1 par EPCI).



Avec cet AMI, il s'agira notamment de :

- anticiper et limiter les impacts du changement climatique pour améliorer la résilience du territoire,
- agir de manière concrète, innovante, opérationnelle, collaborative et positive,
- mobiliser le plus largement possible et de façon concrète les acteurs du territoire,
- contribuer à la mise en place d'une économie circulaire locale.

3. Pourquoi candidater ?

Avec l'AMI " Des nouvelles Forêts pour la biodiversité et le climat ", vous pourrez notamment :

- préparer votre territoire aux changements climatiques,
- préserver la biodiversité,
- implanter sur votre territoire des essences pouvant trouver une valorisation dans vos futurs projets d'aménagement et/ou de construction,
- valoriser des petites parcelles en friche,
- sensibiliser vos habitants...

La collectivité retenue bénéficiera :

- d'un accompagnement technique par l'association Clim' Actions (choix des essences, organisation de la journée de plantation, organisation de journées participatives...),
- de la fourniture de l'ensemble des plants, tuteurs et protections individuelles anti-gibier,
- de la prise en charges des frais liés à la plantation.

Restera à la charge de la collectivité :

- avant la plantation : la préparation des sols (entre 5 000 et 10 000 € environ par ha si recours à une entreprise de travaux forestiers),
- après la plantation : l'entretien de la nouvelle forêt.

4. L'accompagnement Clim' Actions : 4 étapes

Étape 1 : conception de la plantation

- Étude de l'unité foncière,
- Choix des essences avec l'appui d'un comité d'experts scientifiques (essences diversifiées et adaptées au sol ainsi qu'aux évolutions climatiques).

Étape 2 : partenariat(s)

- Recherche de partenaires (établissements scolaires, entreprises locales...),
- Rédaction et signature d'une convention avec les différents partenaires.

Étape 3 : mise en œuvre de la plantation

- Organisation de la journée de plantation avec la collectivité et les partenaires (établissements scolaires, entreprises locales...),
- Organisation d'une conférence de presse et rédaction d'articles pour le web,
- Réalisation d'un support visuel pour un panneau d'affichage.

Étape 4 : animations pour le suivis et entretiens de la plantation

- Organisation d'une journée de formation pour les techniciens des services espaces verts,
- Organisation de 2 journées participatives avec les partenaires ayant participé à la plantation : 1 pour le suivi de croissance et le suivi sanitaires des plants et 1 pour les inventaires de biodiversité des plantations.

5. Critères de sélection pour l'AMI

Candidature ouverte : aux communes éligibles au programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) et aux EPCI du Pays de Rennes (1 site par EPCI).

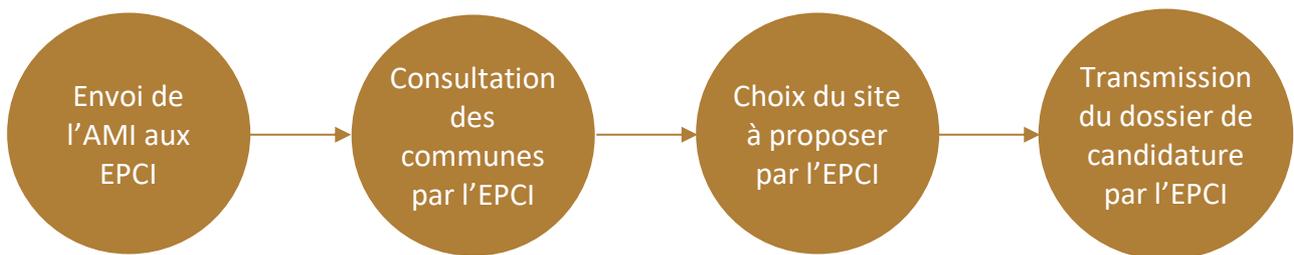


Communes non éligibles

Pour participer à l'AMI, l'unité foncière proposée devra répondre aux critères suivants :

1. elle doit appartenir à la collectivité territoriale (commune ou EPCI),
2. sa superficie doit être comprise entre 1 et 3 ha,
3. elle ne doit pas être située dans une zone humide ou un MNIE,
4. elle doit être facile d'accès pour le public,
5. elle ne doit pas être encombrés de réseaux et canalisations,
6. la qualité et l'épaisseur du sol doivent permettre d'accueillir des essences diversifiées,
7. elle permet de répondre à plusieurs fonctions (trame verte et bleue, préservation et/ou amélioration de la ressource en eau, adaptation aux changements climatiques...).

Modalités :

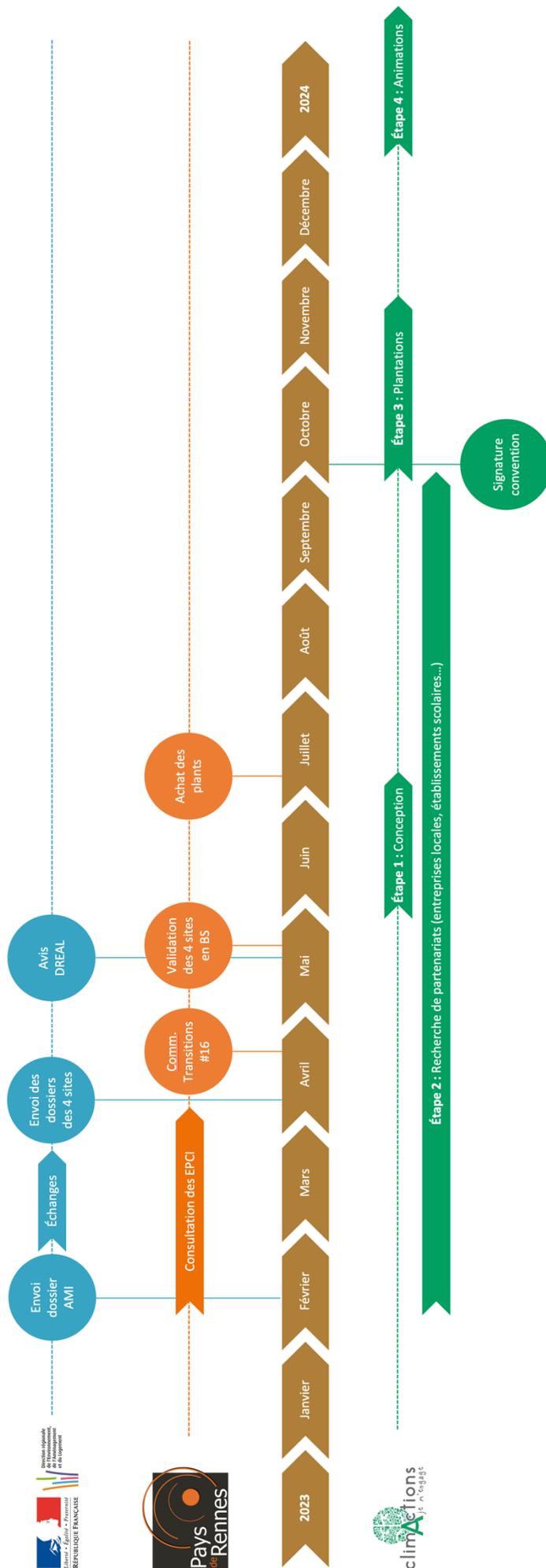


L'analyse des dossiers de candidature sera effectuée par la Commission " Transitions " avec l'appui de Fibois Bretagne et de l'association Clim' Actions.

Les 4 sites sous réserve d'un avis favorable de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), seront ensuite proposés pour validation au Bureau Syndical du Pays de Rennes.

6. Calendrier prévisionnel

1. Remise par les EPCI des dossiers de candidature : vendredi 7 avril 2023
2. Transmission des dossiers pour avis à la DREAL : avril 2023
3. Validation des 4 sites : bureau syndical du vendredi 26 mai ou 7 juillet 2023
4. Signature d'une convention avec la collectivité pour garantir la pérennité de la plantation sur une durée de 30 ans : automne 2023
5. Plantation : automne 2023
6. Journée de formation et journées participatives : 2024



7. Réception du dossier de candidature

Le dossier de candidature à l'AMI devra comprendre :

- le formulaire de candidature complété,
- un extrait du cadastre,
- des extraits du règlement graphique et du règlement littéral du PLU / PLUi,
- la Charte d'objectifs complétée et signée par le ou la représentant(e) de la collectivité.

Il devra être adressé par mail au format pdf au plus tard le **vendredi 7 avril 2023 12h00** au Pays de Rennes : contact@paysderennes.fr.

8. Contacts

Pays de Rennes

Samuel Mignard (chargé de mission Transitions)

Tél. : 02 99 86 19 83

E-mail : samuel.mignard@paysderennes.fr

Fibois Bretagne

Chloé d'Amécourt (chargée de mission Forêt, Bois & Territoires)

Tél. : 02 99 27 54 28

E-mail : chloe.damecourt@fiboisbretagne.fr



Appel à Manifestation d'Intérêt " Des nouvelles Forêts pour la biodiversité et le climat "

à envoyer à contact@paysderennes.fr **avant le vendredi 7 avril 2023 12h00**

Formulaire de candidature

Commune

EPCI :

Nom :

Adresse :

Site web :

Représentant de la collectivité

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

Site proposé

Référence(s) cadastrale(s) de la ou des parcelles :

Superficie de l'unité foncière en ha :

Nom du propriétaire :

Présence de réseaux et/ou de canalisation : oui non

Documents à joindre au format PDF :

- *extrait du cadastre,*
- *extraits du règlement graphique et du règlement littéral du PLU / PLUi,*
- *Charte d'objectifs complétée et signée par le ou la représentant(e) de la collectivité.*

Appel à Manifestation d'Intérêt " Des nouvelles Forêts pour la biodiversité et le climat "

Charte d'objectifs

Je soussigné(e) [Civilité Prénom Nom, fonction], manifeste l'intérêt de la commune de [nom de la commune] à candidater à l'AMI " Des nouvelles Forêts pour la biodiversité et le climat " lancé par le Syndicat Mixte du Pays de Rennes en partenariat avec Fibois Bretagne et l'association Clim' Actions.

La commune de [Nom de la commune] s'engage à mobiliser les moyens nécessaires pour concrétiser la réalisation d'une " nouvelle Forêt pour la biodiversité et le climat " (préparation du terrain, entretien...) ainsi qu'à respecter les 7 objectifs du programme " Forêt, Biodiversité, Climat " animé par l'association Clim' Actions :

1. Séquestrer le carbone
2. Assainir l'eau et l'air
3. Contribuer à la trame verte et bleue
4. Améliorer la biodiversité
5. Améliorer le cadre de vie des riverains
6. Assurer une gestion forestière durable
7. Respecter les étapes du programme

Prénom Nom :

Signature :

Tampon :

